

Conseil d'administration

du 17/10/2002

III-Questions administratives et de personnel

CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN (CDD).

Avec l'aide d'un stagiaire en maîtrise de l'université de Rennes, l'IAV vient de présenter au Syndicat des Marais du Trévelo un projet global de gestion du bassin versant de cet affluent de la Vilaine.

Le stage universitaire est à ce jour terminé.

Pour permettre de développer auprès du Syndicat des propositions d'actions concrètes touchant en particulier les marais, il serait intéressant de disposer de quelques semaines de travail supplémentaires.

Il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste de technicien sur un contrat d'une durée de trois mois, dans les conditions suivantes :

TECHNICIEN « MARAIS »	
NATURE DES FONCTIONS	Elaboration de propositions concrètes d'action
NIVEAU DE RECRUTEMENT	Maîtrise Enseignement Supérieur
NIVEAU DE REMUNERATION	Technicien Territorial 2 ^{ème} échelon
DUREE – DATE D'EFFET	3 mois – 1 ^{er} novembre 2002.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de l'emploi proposé dans les conditions évoquées.
- précise que les crédits correspondants figurent au budget de l'exercice 2002 et seront inscrits au budget de l'exercice 2003.
- charge le Président d'accomplir toutes formalités et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRESIDENT

J. BRIEND